



Notice d'utilisation et de montage de luminaire Agriled®

Type: AGRILED® BLUE 70W D



AGRILIGHT b.v.
Vlotlaan 560,
2681 TX Monster
Pays-bas

Tel: +31 (0)174.287.287

Fax: +31 (0)174.287.292

Internet: www.agrilight.nl

E-mail: info@agrilight.nl



IP64

Cher(e) client(e)

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier sincèrement d'avoir choisi un produit Agrilight B.V. Le luminaire AGRILED® BLUE fait partie du programme de livraison d'Agrilight destiné aux éleveurs de bétail. Il a été développé pour optimiser l'éclairage des poulaillers et répond à la réglementation en vigueur pour ce type d'éclairage.

Le luminaire AGRILED® BLUE offre un haut niveau de protection contre la pénétration de poussière et d'eau, affiche une répartition de l'intensité de lumière exceptionnelle et une durée de vie prolongée.

Dans cette notice vous trouverez les informations nécessaires à une bonne installation en toute sécurité de votre luminaire AGRILED® BLUE. Vous y trouverez également les instructions d'utilisation et d'entretien. Nous vous recommandons de les lire attentivement et de les conserver.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre installateur ou Agrilight B.V. afin d'obtenir des informations supplémentaires.

Installation

Il est important de faire installer le luminaire AGRILED® BLUE par un installateur certifié. A défaut, la garantie sur ce produit n'est pas valable. L'installation doit être réalisée en respectant les directives d'installation fournies par Agrilight B.V. ainsi que la réglementation générale et locale en vigueur, relative au bâtiment, à la sécurité et à l'installation.

Pièces détachées

Afin de garantir que l'appareil fonctionne correctement et en toute sécurité, les pièces utilisées doivent être de préférence de fabrication Agrilight B.V. ou être de qualité au moins équivalente. Le ballast ne contient pas de pièces détachées.

Marquage CE



Faisant référence à la déclaration de conformité relative à l'AGRILED® BLUE, le marquage CE figurant sur l'étiquette signalétique collée sur l'AGRILED® BLUE lui-même, démontre également que celle-ci est conforme aux normes de sécurité européennes.

Utilisation en fonction de la destination

Le luminaire AGRILED® BLUE est destiné à garantir un éclairage optimal des étables de bétail. Toute autre utilisation n'est pas conforme à la destination.

Agrilight B.V. décline toute responsabilité pour les dommages matériels ou corporels qui découlent d'une utilisation différente à celle pour laquelle l'AGRILED® BLUE a été conçu et développé.

Pour votre sécurité : attention !

Agrilight B.V. accorde une grande importance au fait que le luminaire AGRILED® BLUE soit utilisé et entretenu de façon à préserver la sécurité des utilisateurs en priorité.

Afin de garantir une utilisation sûre et fiable, les consignes d'utilisation suivantes devront être respectées :

1. Lisez cette notice avant l'installation des luminaires.
2. Veillez à ce que les personnes impliquées dans l'installation et dans la mise en service, soient informées des éléments importants contenus dans cette notice et dans d'autres notices relatives au système d'éclairage AGRILED® BLUE, avant de procéder à l'installation et à la mise en service des luminaires. Assurez-vous que ces instructions soient réellement comprises par les personnes concernées. La personne responsable de l'installation en porte la responsabilité.



Voltage 230 V

Le voltage des composants contenus dans le luminaire AGRILED® BLUE est de 230 V.



Consignes de sécurité

Veillez à toujours respecter les consignes de sécurité indiquées dans cette notice.

Le non-respect des consignes de sécurité, des avertissements et des instructions de sécurité, peut provoquer des blessures graves ou mortelles et peut endommager l'installation.

Déclaration de conformité CE:

Fabricant: Agrilight b.v.

Adresse: Vlotlaan 560, 2681 TX Monster, Pays-bas

Par la présente, nous déclarons que les luminaires Agrilight de type: **AGRILED® BLUE**

répondent aux dispositions de la directive : « **basse tension** », 73/23/EEG

et répondent aux normes : **EN60598-1** et **EN60598-2-1**

Monster, 2010 Agrilight b.v.

Nous nous réservons le droit de modifier les textes, dessins et graphiques sans avis préalable.

Déballage et vérification

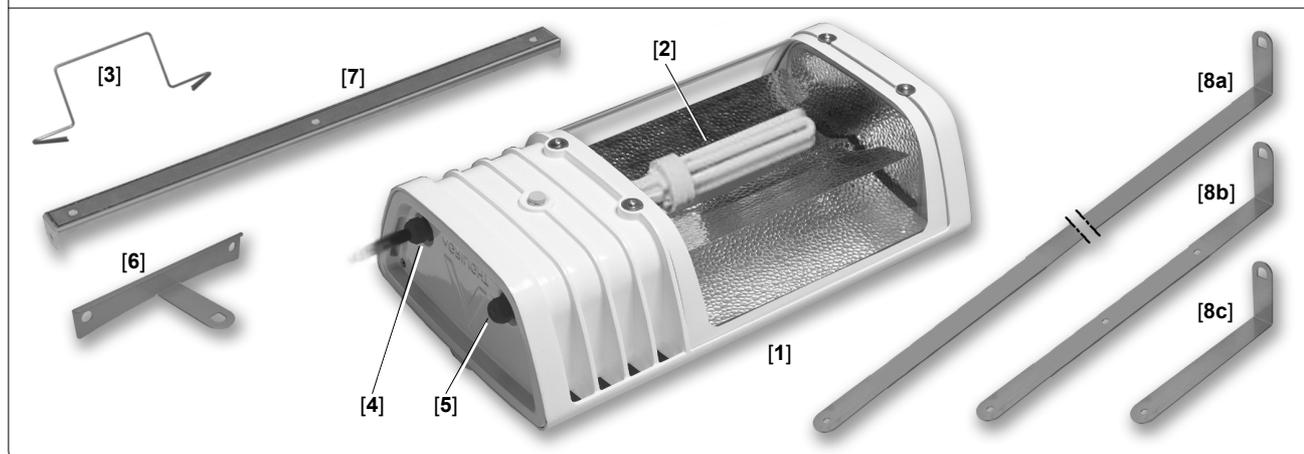
1. Sortez les luminaires AGRILED® BLUE délicatement de leur emballage.
2. Inspectez-les immédiatement pour détecter la présence d'éventuels dommages (de transport).
3. En cas de dommage, contactez Agrilight B.V. en mentionnant les références des documents de livraison. Il est déconseillé de procéder à la mise en service d'un luminaire AGRILED® BLUE endommagé, même si les dommages ne paraissent que superficiels. En cas de dommage, veuillez d'abord contacter Agrilight B.V. au cas où vous envisageriez une mise en service.

Contenu de la livraison et introduction

N°	Description	Quantité
[1]	Luminaire	1x
[2]	Ampoule (fournie non-installée)	1x
[3]	Support d'ampoule en fil d'acier	1x
[4]	Passe-fil (incorporé, dont 1 avec bouchon)	1x
[5]	Bouchon (incorporé dans le passe-fil)	1x
[6]	Armature en « T » (pour fixation avec chaines)	2x
[7]	Armature de fixation	1x
[8]	(a) Support 950 mm (en cas de fixation avec armature), ou :	2x
[8]	(b) Support 450 mm (en cas de fixation avec armature), ou :	2x
[8]	(c) Support 200 mm (en cas de fixation avec armature)	2x
[9]	Notice d'emploi	1x

D'autres supports de fixation éventuels (si, et pour autant que ceux-ci ont été commandés).

Le luminaire est livré sans câble d'alimentation ni câble de commande 0-10V, sauf s'il en a été convenu autrement.



Description AGRILED® BLUE

Le luminaire AGRILED® BLUE a été spécifiquement développé pour l'éclairage de poulaillers, et offre, en plus d'un éclairage PL, un éclairage LED.

En combinant l'éclairage économique avec l'éclairage LED, le meilleur des deux environnements d'éclairage a été réuni.

Le luminaire AGRILED® BLUE se commande à partir d'un ordinateur climatique ou d'un IFL 10 (commande 0 à 10 volt)

Les 6 powerLEDs du luminaire Agriled® Blue offrent une lumière monochromatique de couleur bleue qui fonctionne comme lumière piégeante. La lumière bleue calme les animaux et évite le stress dans le poulailler. Grâce à l'intégration de cet éclairage piégeant, une installation de deux luminaires séparés devient superflue.

Le luminaire AGRILED® BLUE se compose d'un boîtier aluminium comprenant deux compartiments :

- le compartiment électronique et :
- le compartiment lampe.

Chacun des deux compartiments est protégé par un couvercle en plastique situé aux extrémités du luminaire.

Le compartiment lampe est également protégé par un verre de protection. **Celui-ci ne doit jamais être démonté.**

Le luminaire affiche une classe d'étanchéité IP64.

L'ensemble de réflecteurs optimise la diffusion de lumière.

Eclairage PL primaire



Une ampoule fluorescente 70 Watt à lumière blanche (code couleur 830) constitue la source de lumière première du luminaire. L'intensité de lumière de cette source de lumière première peut être réglée progressivement, en allant de la puissance maximale de 100 % à la puissance minimale de 3%. Ainsi, l'intensité de lumière de cette source de lumière peut être adaptée en fonction des besoins.

Eclairage LED secondaire



L'éclairage LED a été intégralement incorporé dans le luminaire. Son raccordement doit être fait de telle façon qu'il ne puisse être allumé qu'une fois l'éclairage primaire éteint. L'intensité de l'éclairage LED peut également être variée de façon progressive, pour l'adapter aux besoins.

Données techniques

Spécifications			
Modèle		AGRILED® BLUE AL70D* Watt	Remarques
Dimensions (mm) Poids (total) Instructions		480x370x240 9,9 Kg Avec variateur*	* à intensité variable par commande 0-10 Volt. ** D'autres voltages disponibles sur demande.
Eclairage PL primaire	Type d'ampoule Capacité PL Voltage**/Fréquence Courant Facteur de puissance (indicatif)	PL, avec variateur* 70W 230V / 50Hz 0,4 A > 0,98	*** Pour définir les valeurs de raccordement, les données relatives à l'éclairage LED peuvent être négligées, seules les valeurs de la source de lumière primaire doivent être prises en compte. En effet, le branchement de l'éclairage LED et de la source de lumière primaire doit être fait de telle sorte que les deux éclairages ne soient jamais activés simultanément. La source de lumière première détermine alors les valeurs de raccordement.
Eclairage LED secondaire	Type d'ampoule Capacité LED Voltage**/Fréquence Courant Facteur de puissance (indicatif)	LED bleu, avec variateur* 6 x 3 watt *** 230V / 50Hz < 0,2 A *** 0,52 ***	

Installation

Consignes générales



Le non-respect des consignes de sécurité, des avertissements et des instructions de sécurité indiqués ci-dessous, peut provoquer des blessures graves ou mortelles et peut endommager l'installation.

- Seul un installateur agréé est en droit d'installer le luminaire AGRILED®.
 - Il importe d'être vigilant lors de la manipulation du luminaire, afin d'éviter tout dommage provoqué par une surcharge mécanique des composants. Veillez à éviter tout coup ou choc durant le transport, le montage et l'utilisation du luminaire.
 - Bloquez toujours la circulation dans la zone d'installation de l'AGRILED®, avant toute intervention sur l'installation.
 - Mettez toujours le luminaire hors tension, avant toute intervention sur celui-ci. Veillez à ce que l'appareil ne puisse être mis sous tension accidentellement.
 - Durant les travaux, bloquez l'accès direct aux animaux et au transport (interne).
 - Utilisez des outils isolés uniquement !
 - Soyez vigilant, le verre de protection ainsi que la lampe peuvent devenir brûlants et peuvent provoquer de brûlures sévères. Avant toute manipulation du luminaire, laissez refroidir la lampe pendant au minimum 30 minutes après la mise hors tension.
 - Placez la lampe dans le support avant de suspendre le luminaire.
- Le verre de protection du luminaire ne doit être retiré, ceci affecterait son étanchéité. En retirant le verre de protection, la garantie ne sera plus valable. Pour retirer ou installer l'ampoule, il est impératif d'utiliser uniquement l'ouverture qui se crée en retirant le couvercle en plastique, située à l'extrémité du compartiment lampe.
 - **L'éclairage LED (source de lumière secondaire) ne doit pas être allumé en même temps que la source de lumière primaire, afin d'éviter tout dommage thermique sur l'éclairage LED. L'éclairage LED doit être raccordé de telle façon que celui-ci ne peut être allumé en même temps que la source de lumière première.**
 - **Assurez-vous que l'alimentation électrique correspond au voltage nécessaire au fonctionnement du luminaire ainsi qu'à l'ampérage figurant sur l'étiquette de l'armoire électrique.**
 - **En ce qui concerne le raccordement électrique, veuillez consulter le schéma de câblage électrique inclus dans cette notice et veuillez observer la réglementation de raccordement légale en vigueur (par exemple aux Pays-Bas : NEN 1010).**

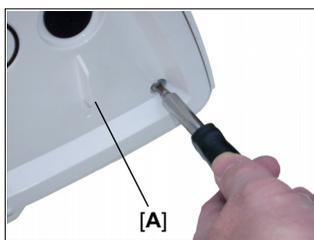
Les consignes à respecter lors de l'installation figurent sur le plan d'éclairage. Ces consignes doivent être respectées scrupuleusement, afin de garantir une bonne uniformité et un bon niveau d'éclairage.



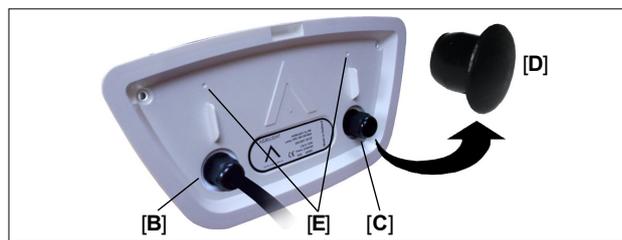
Agilight B.V. décline toute responsabilité pour les dommages causés par un montage non-conforme.

Ouverture et fermeture du compartiment électronique

1. Dévissez les deux vis situées sur le couvercle en plastique du compartiment électronique à l'aide d'un tournevis Torx (T20).
2. En tirant sur les deux languettes [A] situées sur le couvercle du luminaire, celui peut-être retiré.
3. A la fin des travaux d'installation : veuillez nettoyer les points de contacts du couvercle du luminaire, ainsi que le couvercle lui-même à l'aide d'un produit de nettoyage doux et d'un chiffon humide. Inspectez le joint d'étanchéité pour détecter la présence d'éventuels dommages et remplacez celui-ci si nécessaire.
4. Graissez le joint d'étanchéité avec un peu de savon doux ou de vaseline sans acide, afin de faciliter la mise en place du couvercle.
5. Fermez le luminaire en mettant en place le couvercle et en revissant les deux vis Torx. Ne pas utiliser de visseuse à batterie ni force excessive, afin d'éviter tout dommage sur le couvercle ou le joint d'étanchéité. En position fermée, le couvercle doit se loger précisément à l'intérieur du bord contournant le boîtier aluminium.



Passages des câbles électriques



Un passe-fil [B] incorporé dans le couvercle plastique situé du côté électronique du luminaire, permet de passer le câble d'alimentation.

Pour faire passer un câble pour la commande 0-10 V, il suffit de retirer le bouchon du passe-fil [C]. Remplacez ce bouchon par un deuxième passe-fil [D] permettant de faire passer le fil.

Le couvercle en plastique du compartiment électronique offre deux positions pour y fixer un passe-fil supplémentaire : un repère de perçage [E] se trouve juste au-dessus des deux languettes situées sur le couvercle. Après avoir percé le trou, fixez un passe-fil adapté correspondant à la bonne classe IP.



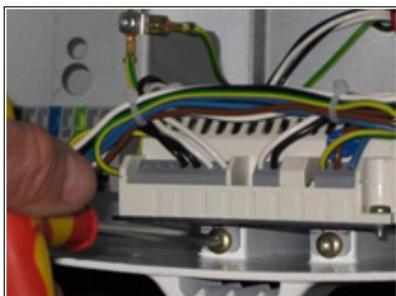
Aucun autre emplacement du couvercle ou du luminaire ne doit servir pour recevoir d'autres passe-fils, car ceci pourrait nuire au fonctionnement et à la sécurité du luminaire.

Retirer la plaque de montage électronique

Au cas où le ballast devrait être remplacé (lors d'une réparation), il convient de retirer la plaque de montage.



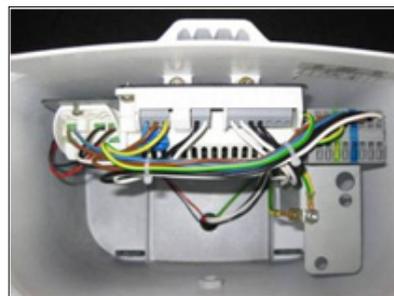
Veillez à ce que le câblage soit mis hors tension et que celui-ci ne se débranche pas, ni se coince entre les composants.



1. Dévissez les deux vis à l'aide d'un tournevis Torx (T20).



2. Le fait de retirer la plaque de montage permet d'accéder aux composants et au câblage.



3. Pour refixer la plaque de montage, il convient de revisser les deux vis situées sur le boîtier aluminium.

Fixation du luminaire

Fixation par armature

Utilisez l'armature de fixation pour fixer le luminaire sur une construction, comme par exemple un plafond, un cadre de suspension séparé ou encore une poutre.

1. Placez l'ampoule dans le luminaire, consultez le paragraphe « Installation/remplacement d'ampoule ».
2. Assurez-vous que la construction (plafond, cadre de suspension ou poutre) puisse supporter le poids du luminaire.



3. Fixez l'armature de fixation soigneusement sur la construction, à la position indiquée sur le plan d'éclairage !

4. Fixez les côtés longs des supports en « L » sur l'armature de fixation.



5. Enfoncez les côtés courts des supports en « L » dans les fentes situées sur le dessus du luminaire, jusqu'à ce que le trou de chaque support se bloque au niveau de l'ergot de verrouillage. Ce blocage est définitif.



6. Le luminaire est équipé d'un niveau, permettant de fixer le luminaire en position horizontale. Ce niveau se trouve sur le côté supérieur du couvercle en plastique du compartiment électronique.



Fixation avec chaînes

Utilisez la fixation à chaînes pour fixer le luminaire sur des chaînes.

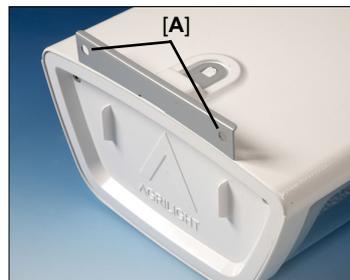
1. Placez l'ampoule dans le luminaire, consultez le paragraphe « Installation/remplacement d'ampoule ».
2. Assurez-vous que la construction (plafond, cadre de suspension ou poutre) puisse supporter le poids du luminaire.

3. Enfoncez les deux supports en « L » dans les fentes situées sur le dessus du luminaire, jusqu'à ce que le trou de chaque support se bloque au niveau de l'ergot de verrouillage. Ce blocage est définitif.



4. Montez les chaînes soigneusement sur la construction (plafond, cadre de suspension ou poutre).

5. Suspendez le luminaire en accrochant les extrémités des chaînes dans les ouvertures [A] des supports.



6. Le luminaire est équipé d'un niveau, permettant de fixer le luminaire en position horizontale. Ce niveau se trouve sur le côté supérieur du couvercle en plastique du compartiment électronique.



Entretien

Inspection et nettoyage



Mettez toujours l'AGRILED® BLUE hors tension avant d'effectuer tous travaux d'entretien sur le luminaire !

Agrilight B.V. vous conseille de faire tester le système d'éclairage AGRILED® annuellement par un installateur agréé, afin de tester le fonctionnement, et de vérifier la fixation des vis et les contacts.

Les salissures du capot en verre ont des effets négatifs sur la diffusion et l'intensité de la lumière.

Afin de conserver le niveau d'éclairage désiré, nous vous recommandons de faire inspecter les luminaires et de les nettoyer à l'aide d'un savon doux au minimum deux fois par an, ou plus fréquemment en fonction du climat de l'étable et du niveau de salissure.

Kit d'entretien

Nous vous proposons un kit d'entretien spécialement développé pour le luminaire AGRILED® BLUE. Ce kit comprend une brosse de forme arrondie, une barre télescopique, un seau sur mesure et un produit de nettoyage spécifique. Pour plus d'informations ou pour commander ce kit d'entretien, veuillez contacter votre installateur ou Agrilight B.V..

Installation et remplacement des sources de lumière

Eclairage LED



L'installation et le remplacement ne sont PAS décrits dans ce paragraphe. L'installation, le remplacement et la réparation d'éclairage LED doivent être réalisés par des professionnels spécialisés uniquement.

Support d'ampoule

Le support d'ampoule en fil d'acier permet de supporter l'ampoule fluorescente (PL) à son extrémité. Ce support évite à l'ampoule fluorescente de « s'affaisser » et permet de garantir un positionnement parfaitement horizontal du verre de protection par rapport à l'ensemble des réflecteurs.

Retirer une ampoule PL



Soyez vigilant, le verre de protection ainsi que la lampe peuvent devenir brûlants et peuvent provoquer de brûlures sévères. Laissez refroidir l'ampoule au minimum une demi-heure avant de la retirer.



Afin de sécuriser l'intervention, mettez le luminaire hors tension avant de d'ouvrir le couvercle en plastique.

1. Dévissez les deux vis du couvercle en plastique du compartiment lampe à l'aide d'un tournevis Torx (T20).
2. En tirant sur les deux languettes [A] situées sur le couvercle du luminaire, celui peut-être retiré. Dans l'ouverture ainsi créée se trouve un réflecteur protégé par une vitre rectangulaire, empêchant tout contact direct avec les doigts.
3. Retirez le support d'ampoule en fil d'acier se trouvant entre les panneaux réflecteurs, et retirez l'ampoule doucement de la douille en exécutant un mouvement vertical. Evitez toute déformation des éléments réflecteurs, car ceux-ci sont essentiels à la répartition de l'intensité de lumière.

Installer une ampoule PL



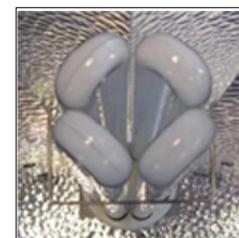
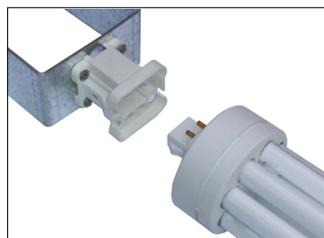
Veillez à toujours utiliser une ampoule adaptée au luminaire, afin d'éviter tout dommage au luminaire. Consultez l'étiquette signalétique du luminaire pour connaître le type d'ampoule adapté.



Ne pas toucher l'ampoule directement avec les doigts, utiliser des gants. Vous évitez ainsi de salir le verre de l'ampoule et de réduire sa durée de vie.

Afin de sécuriser l'intervention, mettez le luminaire hors tension avant de d'ouvrir le couvercle en plastique.

1. Mettez l'ampoule en place en l'enfonçant délicatement dans la douille.
2. Mettez en place le support d'ampoule en fil d'acier, en le faisant glisser doucement sous le verre de protection et simultanément par-dessus les panneaux réflecteurs des deux côtés. Faites glisser le support d'ampoule jusqu'à ce que celui-ci soit positionné à entre 4 et 6 cm du bord du luminaire (voir photos ci-dessus), perpendiculairement à la lampe. Evitez toute déformation des éléments réflecteurs, car ceux-ci sont essentiels à la répartition de l'intensité de lumière.
3. Nettoyez les points de contacts du couvercle du luminaire, ainsi que le couvercle lui-même à l'aide d'un produit de nettoyage doux et d'un chiffon humide. Inspectez le joint d'étanchéité pour détecter la présence d'éventuels dommages et remplacez celui-ci si nécessaire.
4. Graissez le joint d'étanchéité avec un peu de savon doux ou de la vaseline sans acide. Ceci facilite l'opération de mise en place du couvercle.
5. Fermez le luminaire en remettant en place le couvercle et en revissant manuellement les deux vis Torx. Ne pas utiliser de visseuse à batterie ni force excessive, afin d'éviter tout dommage sur le couvercle ou le joint d'étanchéité. En position fermée, le couvercle doit se loger précisément à l'intérieur du bord contournant le boîtier aluminium.



Dépannage



Lorsque vous recherchez l'origine d'une panne, soyez attentif au fait que les éléments sous tension peuvent constituer un danger potentiel. Bien que les luminaires soient conçus pour répondre aux normes de sécurité et qu'ils aient été mis à la terre, les dangers provoqués par les pannes ne peuvent jamais être entièrement exclus. La manipulation de l'installation électrique ainsi que les mesures effectués sur l'installation, sont réservées à l'installateur électrotechnique agréé.

Dans tous les cas, mettez le luminaire durablement hors tension avant de soulever le couvercle en plastique (coupez le courant au niveau du commutateur principal et verrouillez celui-ci à l'aide d'un cadenas par exemple). Soyez vigilant, et évitez une mise sous tension accidentelle provoquée par d'autres personnes, par une commande automatique et/ou par un capteur crépusculaire.

En cas de panne, ne touchez pas les luminaires tant que le système est sous tension, ou si le boîtier du luminaire est endommagé ou si le luminaire est mouillé.

Dépannage au niveau de l'éclairage PL primaire

Si la lampe PL ne s'allume pas (aucun signe d'allumage), vérifiez :

- L'alimentation électrique ;
- Si le luminaire est sous tension (commutateur) ;
- Si l'alimentation est intacte (présence du bon voltage) ;
- Si les fusibles sont intacts ;
- Si la configuration de l'unité de contrôle est conforme (si présents : le minuteur, le PLC et éventuellement vérifier le fonctionnement du capteur crépusculaire) ;
- L'ampoule, et remplacez celle-ci si nécessaire.

Si la lampe s'allume mais de façon anormale :

- Vérifiez la fin de la durée de vie de l'ampoule, les signes indicateurs sont :
 - La lampe clignote, ne s'allume pas avec fluidité ou donne considérablement moins de lumière qu'habituellement : mettez le luminaire immédiatement hors tension afin d'éviter tout dommage au niveau du circuit d'allumage ;
 - L'extrémité du tube dans la lampe (le culot) est devenue de couleur marron ou a noirci ;
 - L'intérieur du verre est devenu de couleur marron.
- Dans ce cas, remplacez la lampe.

Si, après le remplacement de l'ampoule, le luminaire continue à présenter un fonctionnement non-conforme :

- Faites appel à un installateur pour la réalisation des travaux suivants :
 - Remplacement du starter
 - Remplacement du condensateur
 - Remplacement du ballast

Dépannage au niveau de l'éclairage LED secondaire

L'éclairage LED se compose essentiellement de plusieurs LED fixées sur les deux réflecteurs en forme d'aile.



L'éclairage LED ne doit pas être allumé en même temps que l'éclairage PL primaire, afin d'éviter tout dommage thermique sur l'éclairage LED. L'éclairage LED doit être raccordé conformément, en ne peut donc être allumé lorsque l'éclairage primaire est activé !

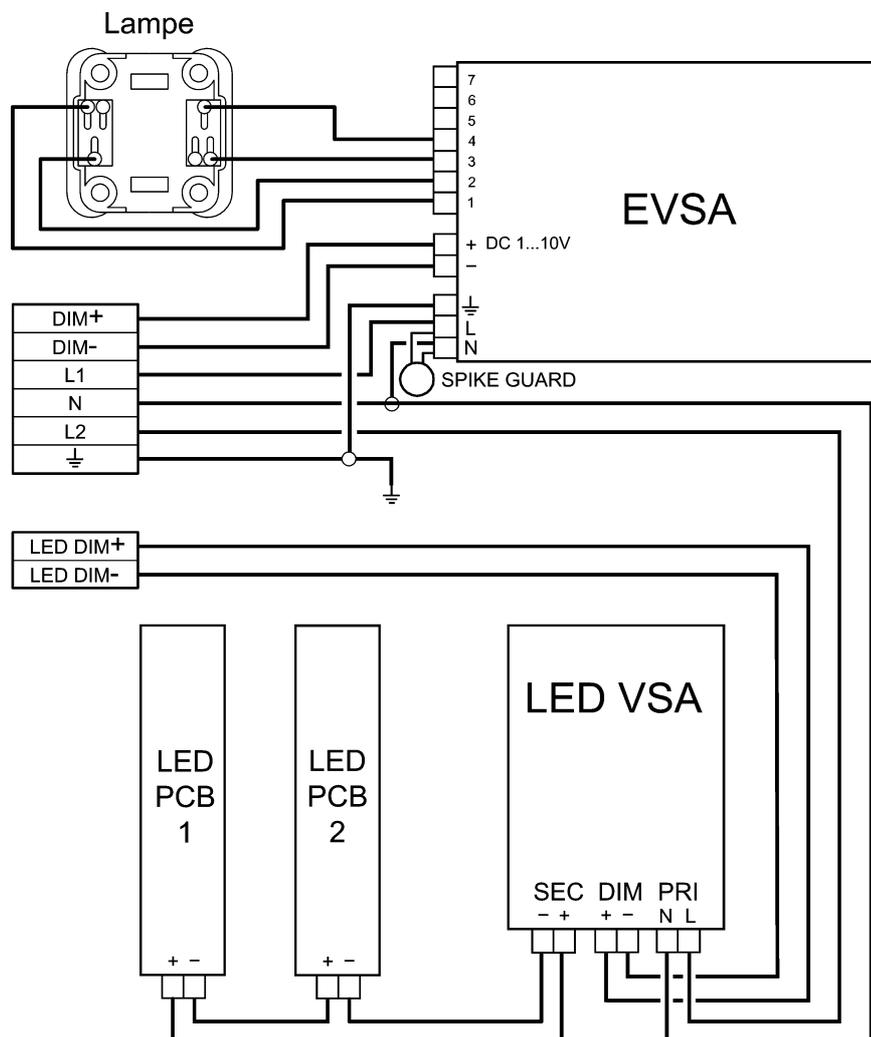
Si aucune des LED ne s'allume (aucun signe d'allumage), vérifiez :

- L'alimentation électrique ;
- Si l'éclairage primaire a été désactivé depuis plus de 10 minutes ;
- Si l'éclairage LED est sous tension (commutateur) ;
- Si l'alimentation est intacte (présence du bon voltage) ;
- Si les fusibles sont intacts ;
- Si la configuration de l'unité de contrôle est conforme (si présents : le minuteur, le PLC et éventuellement vérifier le fonctionnement du capteur crépusculaire) ;
- Il y a probablement une panne au niveau de la configuration LED. Seul un technicien spécialisé pourra alors réaliser la réparation. Adressez-vous à Agrilight B.V. pour les démarches à suivre.

Si seules certaines des LED installées s'allument :

- Le système AGRILED® a été dimensionné de telle façon qu'en cas de panne au niveau d'une ou plusieurs LED, l'intensité de l'éclairage reste acceptable. Voir également les conditions de garantie. En cas de besoin de réparation de LED défectueuses : tout remplacement de LED défectueuses est réservé aux professionnels spécialisés. Adressez-vous à Agrilight B.V. pour les démarches à suivre.

Schéma de raccordement électrique AGRILED® BLUE 70W D





Notice d'utilisation et de montage de luminaire Agriled®

Type: AGRILED® BLUE 70W D

CONDITIONS DE GARANTIE

Général

1. Si vous constatez un dysfonctionnement de votre produit, malgré une utilisation correcte, conforme à la notice d'utilisation et de montage, dans les 12 mois suivant votre achat, le produit sera réparé ou échangé gratuitement. Pour pouvoir actionner cette garantie, le client est tenu de faire parvenir le produit, accompagné de la facture d'achat, à Agrilight B.V. avant la fin de la période de garantie de 12 mois.
2. Le produit devra être retourné pour inspection à Agrilight B.V. dans les 30 jours suivant le jour où le dysfonctionnement a été constaté.
3. Le produit devra être envoyé franco de port, pourvu d'un nom de projet à l'adresse suivante :

Agrilight b.v.
à l'att. de. Service après vente (« Serviceafdeling »)
Vlotlaan 412
2681 TV Monster, Pays-bas
4. En cas d'envoi de pièces de remplacement par Agrilight B.V., vous recevrez une facture, qui vous sera créditée, le cas échéant, et dans la mesure où la vérification a permis de confirmer que la panne résolue tombe sous la garantie.
5. Au cas où Agrilight B.V. n'aurait pas reçu l'éventuel produit défectueux en retour, la facture de garantie sera traitée comme étant une facture de vente, payable à Agrilight B.V. sous 30 jours.
6. La garantie ne s'appliquera pas dans les situations suivantes, pour lesquelles des frais seront facturés au client, même durant la période de garantie :
 - a. Les défauts ou les dommages causés par incendie, tremblements de terre, inondations, foudre, autres catastrophes naturelles, pollution ou dus à des problèmes constatés au niveau de l'alimentation électrique.
 - b. Les défauts causés par l'infiltration de sable ou de boue au niveau du boîtier du produit.
 - c. Les défauts ou les dommages causés par le transport, les accidents, les chocs etc. survenus après l'achat et après la livraison du produit effectué par Agrilight.
 - d. Les défauts découlant d'un mauvais stockage ou d'un stockage négligé, d'un mauvais entretien etc.
 - e. Les défauts découlant d'une utilisation non-conforme (telle qu'une application non mentionnée dans la notice d'utilisation et de montage etc.).
 - f. Les défauts découlant de réparations et de modifications.
 - g. Au cas où la facture du produit ne peut être présentée.
 - h. Au cas où la date d'achat ou le nom du client figurant sur la facture auraient été modifiés.
7. Dans le cadre de cette garantie, la responsabilité d'Agrilight B.V. se limite à la réparation ou au remplacement du produit. Agrilight B.V. décline toute responsabilité pour des dommages indirects ou consécutifs découlant des éventuels défauts du produit. Les frais de démontage et de montage, ainsi que d'éventuels frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par Agrilight B.V.
8. Des dommages de transport éventuels et des éventuelles livraisons incomplètes doivent être signalés à Agrilight dans les 5 jours ouvrables. Toute réclamation adressée à Agrilight B.V. en dehors de ce délai, ne pourra être prise en compte pour la garantie.

Garantie sur les ampoules

1. Les ampoules et les LED fournies avec les luminaires par Agrilight sont garanties 1 an.
2. Cette garantie s'applique uniquement sur les produits ayant subi des conditions normales d'utilisation et dans des conditions d'exploitation normale en ce qui concerne le courant/voltage et fréquence.
3. Pour toutes les ampoules fournies par Agrilight, le pourcentage de défaillance par 1000 heures de fonctionnement à prendre en compte est de 1 %.
4. En ce qui concerne le luminaire AGRILED®, tout défaut ou dommage subi au niveau de moins de 2 LED par barrette de LED sera considéré comme un défaut esthétique sans influence sur les conditions normales d'utilisation.
5. Les ampoules défaillantes de façon anticipée durant la période de garantie seront remplacées par Agrilight B.V. Les défaillances d'ampoules provoquées par des événements externes anormales (l'éclatement de l'ampoule extérieure provoqué par un choc thermique, ou le vol, ne seront couvertes par la garantie.
6. La garantie ne s'applique pas en cas de défaillance d'ampoules installées sur des systèmes non-conformes aux exigences IEC, adaptées aux types d'ampoules utilisées.

Tolérances et perte d'intensité lumineuse des ampoules installées

Au cours de son utilisation, l'ampoule vieillit et à mesure que le nombre d'heures de fonctionnement augmente, l'intensité de lumière diminuera. La perte de luminosité sera intensifiée par une tension trop élevée.

RESPONSABILITE

Agrilight B.V. décline expressément toute responsabilité pour les dommages, quelle que soit leur taille ou quels qu'ils soient, causés par le non-respect ou le respect incomplet de cette notice et par le non-respect ou le respect incomplet des conditions de raccordement suivant NEN 1010. Nous référons également à nos conditions de livraison émises par Metaalunie (organisation néerlandaise des entreprises du métal) et aux conditions de garantie complémentaires d'Agrilight B.V. Sous réserve de modifications techniques.